

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2023_8_12

Convocation du 04 août 2023

Le trente août 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Pierre BORREDON
M. Benoît FABRE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_8_12 : Avenant n° 4 au lot n° 6 (SARL SOP MENUISERIE) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une moins-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 4 au lot n° 6 (SARL SOP MENUISERIE) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° TR-ResidA dont l'objet est la rénovation de la Résidence Aline DRAPPIER. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été ajoutées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- le montant des travaux de base du lot n° 6 est de 107 941,70 € HT ;
- le montant de l'avenant n° 1 du lot n° 6 est de – 3 064,00 € HT ;
- le montant de l'avenant n° 2 du lot n° 6 est de 9 767,29 € HT ;
- le montant de l'avenant n° 3 du lot n° 6 est de 2 613,80 € HT ;
- le montant des travaux en baisse est de – 3 148,30 € HT ;
- le nouveau montant du lot n° 2 est de 114 110,49 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2021_4_1 du 30 juin 2021 attribuant le lot n° 6 Menuiserie extérieure PVC – Menuiserie intérieure bois - ITE du marché de travaux précité à l'entreprise la SARL SOP MENUISERIE pour un montant de 107 941,70 € HT, soit 114 842,05 € TTC,

Vu la délibération n° 2022_3_3 du 15 juin 2022 approuvant l'avenant n° 1 au lot n° 6 (SARL SOP MENUISERIE) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une moins-value de 3 064,00 € HT,

Vu la délibération n° 2022_5_2 du 22 novembre 2022 approuvant l'avenant n° 2 au lot n° 6 (SARL SOP MENUISERIE) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une plus-value de 9 767,29 € HT,

Vu la délibération n° 2023_3_10 du 13 avril 2023 approuvant l'avenant n° 3 au lot n° 6 (SARL SOP MENUISERIE) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une plus-value de 2 613,80 € HT,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 4 au lot n° 6 du MAPA TR-ResidA précisant les montants des travaux en baisse, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL SOP MENUISERIE;
- de constater la moins-value d'un montant de 3 148,30 € HT, soit 3 321,46 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 4 précité ;
- d'approuver le nouveau montant du lot n° 6 du MAPA TR-ResidA s'élevant désormais à 114 110,49 € HT, soit 121 876,59 € TTC (5,71% en hausse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 4 au lot n° 6 du MAPA TR-ResidA précisant les montants des travaux en baisse, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL SOP MENUISERIE ;
- **de constater** la moins-value d'un montant de 3 148,30 € HT, soit 3 321,46 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 4 précité ;
- **d'approuver** le nouveau montant du lot n° 6 du MAPA TR-ResidA s'élevant désormais à 114 110,49 € HT, soit 121 876,59 € TTC (5,71% en hausse) ;
- g Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 4 au lot n° 6 du MAPA TR-ResidA.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 04/09/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 05/09/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--